

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/478 du 23.5.84  
MTPS/DGTFP/DFP

Portant intégration et nomination de  
Monsieur SITA Romain dans les cadres de  
la catégorie A hiérarchie I des Servi-  
ces Techniques (Aéronautique Civile).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 72/272 du 5-8-72 modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A et B de  
l'Aéronautique Civile abrogeant et remplaçant les dispositions  
1, 2, 3, 4, 7, 13 et 14 du décret n° 63/185 du 19-6-1963 ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le ré-  
gime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62  
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlemen-  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-  
tutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomi-  
nation des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux  
intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomina-  
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret  
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1692/MEN/DGEOC/DOB du 31 Mai 1983,  
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le  
dossier de l'intéressé ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre  
la République Populaire du Congo et l'URSS ;

DECRETE :

145

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 72/272 du 5-8-72 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur SITA Romain, né le 26 Juin 1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, (Spécialité : Entretien des Avions et des Moteurs Aériens), obtenu à l'Institut des Ingénieurs de l'Aviation Civile de Riga (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Aéronautique Civile) et nommé au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile, <sup>stagiaire</sup> indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Mai 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et de  
l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.T.A.C. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2./-